

Réunion du jeudi 7 décembre 2017

✓ Adoption PLU2 de la MEL

Suite aux modifications complémentaires prévues lors du conseil communautaire du 15 décembre, l'adoption du PLU2 par la commune est reportée. Le Conseil Municipal a un délai de trois mois à compter de la notification du projet « PLU2 » pour émettre un avis soit jusque fin avril. Une réunion d'information va être organisée au sein de la MEL en janvier.

✓ Informations projets co-développements MEL pour Fromelles

Thématique	Projet	Description	Partenaire	Période	Conditionnel
Habitat	Lotissement route d'Herlies	9 logements sociaux + 12 accessions à la propriété	Loger Habitat	2019	
	Aménagement centre bourg	Petit béguinage 3 habitations		2020	Oui
Ecologie urbaine	Assainissement	Tranche D assainissement (Verdun, route d'Herlies, mimosas, Roitelets)	MEL	2019	
	Assainissement	Tranche C (Lommeries, coquelicots, chanoine Decamps)		2020	Oui
Réseaux	Voirie	Plateau rue de Verdun	MEL	2017	
	Voirie	Cheminement doux route d'Herlies	MEL	2018	
	Voirie	Ralentisseur rue de la Basse Ville et aménagement entrée vers salle polyvalente	MEL	2019-2020	oui
	Voirie	Refonte signalisation pour prise en compte des limites de vitesse	MEL	2018	
	Voirie	Etude voirie et stationnement centre bourg	MEL	2018	
	Voirie	Modification stationnement et circulation centre Bourg : rue de l'église, rue des Vaulx, rue de Verdun	MEL	2019-2020	
	Voirie	Diagnostic UNESCO abord VC Corner	MEL, Département du Nord (plan	2018	

			de gestion Unesco)		
	Voirie	Etude dispositifs ralentissement aux entrées de village	MEL	2020	
	Voirie	Demande pose feu limitateur de vitesse carrefour pont de Pierre - Joirie - Marlacque	MEL	2019- 2020	oui
	Voirie	Etude voie verte sur RD141 Le Maisnil à Aubers	MEL	2020	oui
	Enfouissement	En fonction des travaux voirie et assainissement : rue de Verdun, route d'Herlies.	Commune + MEL	2019	oui
Economie	Zone économique	Etude opportunité zone du Pont de Pierre			
Sport - Culture	Salle à dominante Sportive	Création d'une petite de sport rue de la Basse Ville, dont création du parking.	MEL	2018	
	Création d'une salle d'accueil des groupes musée en extension de la salle de sport		MEL, FEDER ?	2019	
	Création de parcours de mémoire à l'échelle des Weppes		MEL, FEDER, gouvernement Australien et autres gouvernements , communes voisines	2018	
Espace public	Création d'un cimetière	Amgt du parking	MEL	2020	Oui
	Parking PMR sur cimetière existant	Amgt d'une place de parking PMR sur cimetière existant.	MEL	2018	
	Parking école	Extension Parking école	MEL	2019- 2020	oui

✓ **Devenir de l'USAN et changement des délégués**

La MEL récupère la compétence GEMAPI (gestion milieux aquatiques et préventions des inondations) à compter du 1^{er} janvier 2018.

La MEL envisage de quitter l'USAN d'ici une période de transition de 6 mois pour reprendre en direct la gestion de cette compétence.

Suite à la démission de Monsieur WAYMEL Christophe au comité de bassin Lys-Deule, il convient de désigner un nouveau représentant. Monsieur le Maire se présente et désigné à l'unanimité.

✓ **Exposition 2018 visages de guerre par l'ATB**

L'Association de l'ATB va transférer une exposition sur la commune du 3 mars au 22 juillet 2018. Le souhait est émis de garder une possibilité d'exposition jusque novembre 2018 et donc de proposer de conserver la structure après l'exposition.

✓ **Divers (voirie et signalisation, travaux maison des associations, STL, projet salle polyvalente, reprise de concession)**

Les travaux de terrasse à la Maison des Associations sont terminés. IL reste à ajouter de la terre et à y installer une barrière de sécurité.

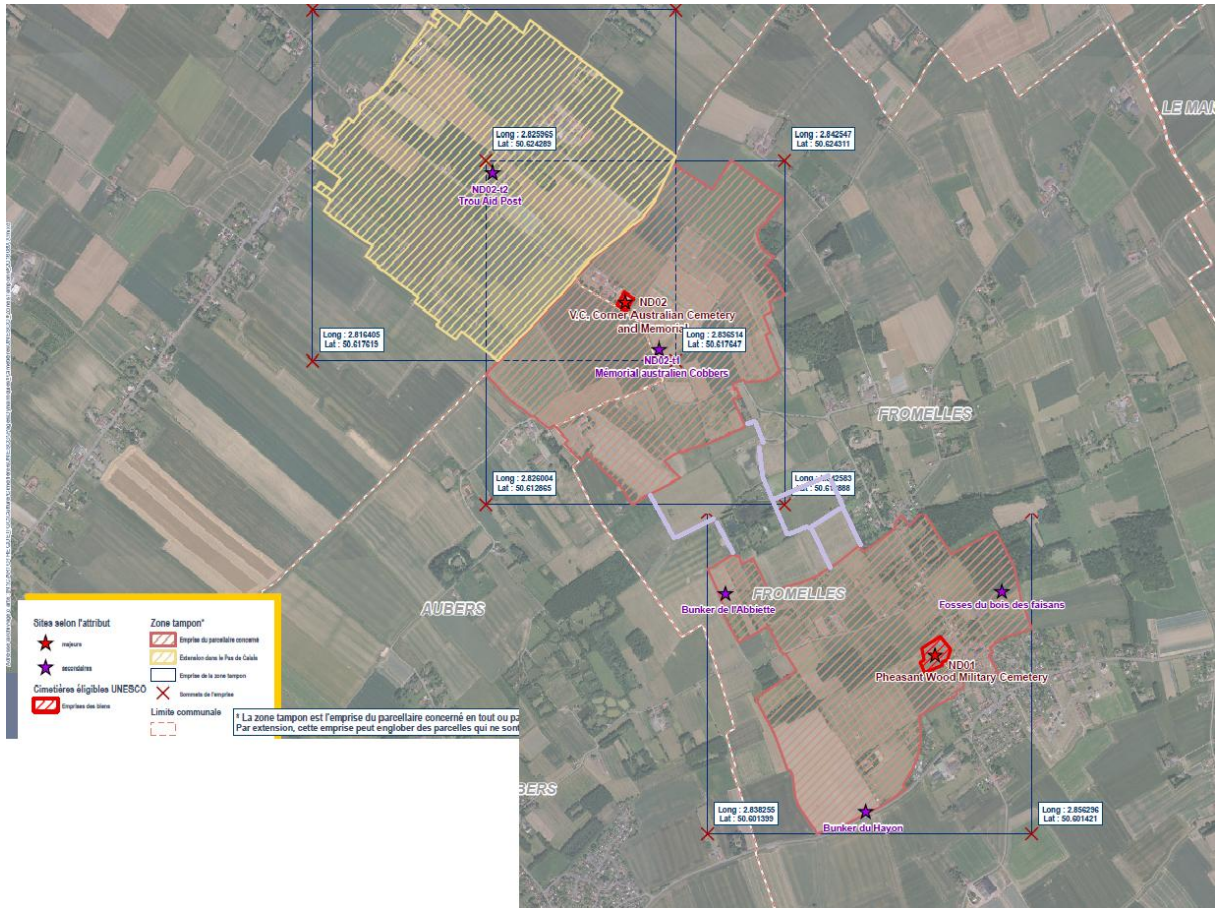
Le choix des couleurs des murs, boiseries de la Salle du Temps Libre a été choisi. Le gros des travaux est bloqué durant les vacances entre le 23 février et le 11 mars, puis pour le parquet en juillet.

Concernant la reprise de concessions funéraires, la commission consulte d'autres entreprises en complément du 1^{er} devis.

Le Club de Rugby d'Herlies est intéressé par le terrain de football et le vestiaire pour y installer leur association. Il s'agit d'un club dynamique. Une analyse de la faisabilité est nécessaire. Le Conseil Municipal serait favorable mais sans engagement financier de la part de la Commune. Il est nécessaire de rencontrer l'ESW afin d'étudier la possibilité pour eux d'utiliser d'autres terrains de football dans d'autres communes, afin de pouvoir leur garantir les mêmes conditions d'entraînement et de matchs.

Protection Monuments historiques du Pheasant Wood : le préfet a entamé des démarches d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le maire a été consulté sur ce dossier et a re-affirmé son souhait de privilégier une zone de protection liée à la co-visibilité et en direction du champ de bataille plutôt qu'une zone stricte des 500 mètres qui couvriraient une bonne partie des habitations du village.

Les remarques faites lors de l'expertise de l'ICOMOS en octobre tendent à privilégier plutôt une zone commune reliée à la zone tampon du VC Corner. Il est proposé de relier les 2 zones sur le cône de vue entre les 2 monuments.



Signalisation et voirie

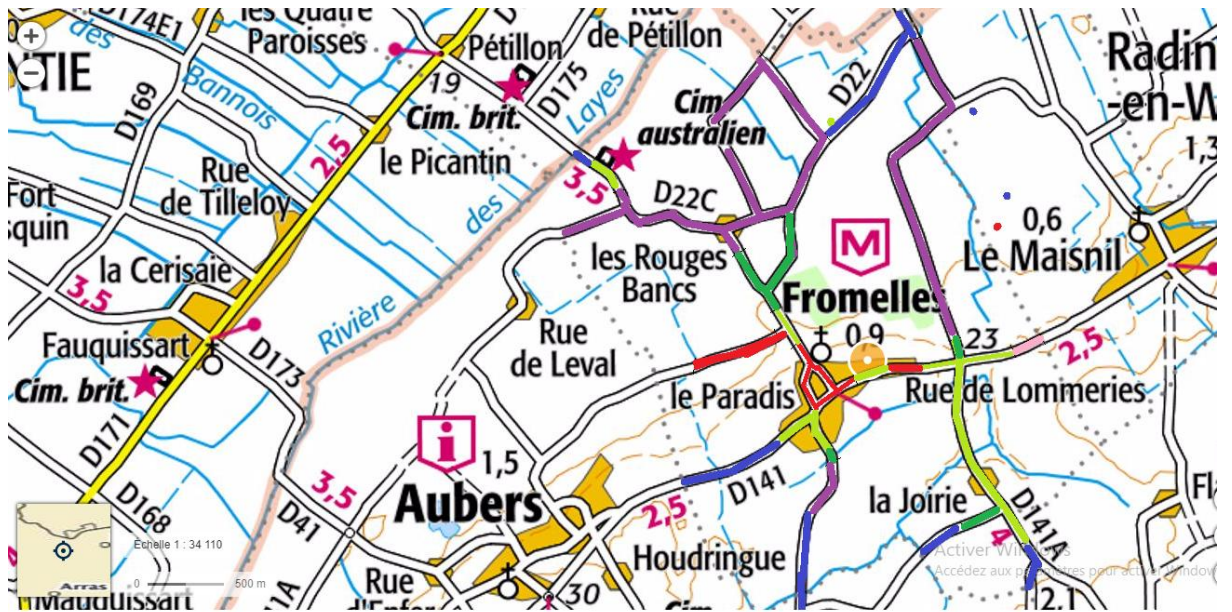
Une rencontre a eu lieu avec le service signalisation de l'UTML de la MEL.

La commune et son maire reste compétente pour le pouvoir de police en agglomération. Il convient de préciser et redéfinir les limites d'agglomération, en respectant la continuité d'habitations sur moins de 100m.

- 1 – Rue du pont de Pierre inchangé
 - 2 - Rue de la Marlacque, 50 m avant le carrefour de la joirie
 - 3 – Rue de la joirie, au niveau du panneau 50 actuel à l'entrée du hameau.
 - 4 – Chemin du carne, à la première maison en venant d'Herlies
 - 5 – Route d'Aubers, inchangé, pose d'un panneau rappel 50 au niveau de la 1^{ère} maison
 - 6 – Route d'Herlies : inchangé jusqu'à l'arrivée du futur lotissement
 - 7 – Rue Delval, entrée 50 m avant la maison Charlet
 - 8 – Rue des Rouges Bancs : entrée d'agglomération dès le début de la rue.
- La limitation à l'entrée de la Basse ville disparaît.

Cf carte ci-dessous.

En dehors de l'agglomération, le conseil municipal souhaiterait que certaines portions puissent avoir une limite de vitesse inférieure.



- Limitation existante à 30km/h
- Limitation existante à 50km/h
- Passage de 90 à 50 km/h (intégration dans l'agglo)
- Souhait d'une diminution de vitesse hors agglo
- Limitation existante à 70km/h
- Maintien à 90km/h